



Réunion plénière du 17 juin 2015

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	22/06/2015	Première rédaction par CR	Membres du secrétariat
Version 2	24/06/2015	Après relecture du secrétariat	Membres du bureau
Version 3	30/06/2015	Après relecture du bureau	Membres de la commission participants
Version 4	07/07/2015	Après relecture des membres participants	Pré-publication (portail Géoinformations)
Version 5	17/09/2015	Après approbation en séance plénière	Publication (portail Géoinformations)

Présents

Présidence

Pascal DOUARD - MEDDE - CGEDD
Laurent PAVARD - MAAF - SG

Comité

Michel FAURE - DREAL PACA - Pôle GS
Gabrielle FOURNIER - DDT Alpes-de-Haute-Provence
Nicolas MARCHAND - MEDDE SG/SPSSI/PSI1
Benoît DAVID - MEDDE CGDD/DRI/MIG
Gilles GUILLOUET - MEDDE CPII/DO Sud-Ouest - CMSIG
Amandine LAFFERRAIRE - C. Régional Aquitaine - ARF
Marie-Odile SIMONOT - DRAAF Bourgogne - SRISE

Invités

Marc LÉOBET - MEDDE CGDD/DRI/MIG
Muriel MALLERET - DRAAF Aquitaine - SRISE
Sylvain GRELLET - BRGM
Yves BONIN - Cerema/DTerMed/DCEDI/AGIL
Anne SAGOT-DUVAUROUX - GIP ATGeRi/PIGMA
Dimitri MEUNIER - OIEau - Responsable SANDRE
Laurent BRETON - ONEMA/DCIE/CPIG

Secrétariat

Fabrice THIÉBAUX - Cerema/DTecTV/GNSI
Richard MITANCHEY - Cerema/DTecTV/GNSI
Hervé MORANDI - MAAF - Secrétariat du CSI
Christian ROLLET - Cerema/DTecTV/GNSI

Excusés

Édith VIDAL - DRAAF Haute-Normandie
Christophe ROUSSON - MAAF SG/SM/SDSI/CERI/DIG
Jean-Pierre SEVAL - CG du Var - AITF
Alain BARRY - MEDDE DGALN/SAGP/SDP
Gilles CANDAU - Ministère de l'Intérieur - DSIC
Jean-Luc BISCOP - Ministère de la Culture - DSIP

Ordre du jour

- 1.Approbation du relevé de décisions du 25 mars 2015
- 2.Point d'informations
- 3.Participation à l'Inventaire des cours d'eau police de l'eau
- 4.Géostandards soumis pour validation avant appel à commentaires
 - Canalisations de transport de matières dangereuses (CTMD)
 - Réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement (RAEPA)
- 5.Refonte du géostandard Aménagement numérique du territoire
- 6.Usage des géostandards

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail Géoinformations ([intranet](#) ou [internet](#)).

Relevé de décisions

1.Approbation du relevé de décisions du 25 mars 2015

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est adopté.

2.Point d'informations

- **Plan du corps de rue simplifié (PCRS)**

Les travaux du groupe de travail technique (auxquels a largement contribué le secrétariat de la COVADIS) sont soumis à l'approbation du président du Conseil National de l'Information Géographique le jour même (avec ceux du groupe *Gouvernance*) et le protocole d'accord sur le déploiement du PCRS sera signé le 24 juin prochain¹. Les travaux du groupe *Implémentation* débuteront dans la foulée.

- **Plan de prévention des risques miniers (PPRM)**

Comme décidé lors de la dernière séance plénière, l'appel à commentaires sur ce géostandard a été lancé et court jusqu'au 31 juillet prochain.

- **Bruit dans l'environnement**

L'appel à commentaires concernant les *Données de sortie*, décidé lors de cette même séance, sera clos à la même date. Celui concernant les *Données d'entrée* pourra, sauf imprévu, être lancé à l'issue de la séance de novembre.

3.Participation à l'*Inventaire des cours d'eau police de l'eau*

L'[Instruction du Gouvernement](#) relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien a récemment chargé les services du ministère de l'écologie :

- d'établir la cartographie complète de ces cours d'eau sur les deux tiers du territoire métropolitain avant la fin de cette année ;
- d'engager pour ceux du tiers restant une concertation locale visant à leur identification et à leur cartographie progressive.

Laurent BRETON et Dimitri MEUNIER, après avoir présenté l'instruction en question, indiquent que l'ONEMA² s'est vu confier la tâche de standardiser les données descriptives des cours d'eau ainsi inventoriés, tâche compliquée par l'absence de définition réglementaire du *cours d'eau*. Un groupe de travail a été constitué par le SANDRE³ pour l'élaboration d'un *Référentiel des cours d'eau police de l'eau*, groupe dont le premier objectif est la production, avant fin 2016 d'un dictionnaire de données et d'un scénario d'échange simplifié.

Sur leur demande, la COVADIS convient que, dans le cadre de la convention (jointe) définissant les rapports avec l'ONEMA, elle participera (représentée par Richard MITANCHEY) au dit groupe de travail et fera son affaire de la livraison aux services, dans le même délai, des *gabarits* utiles à l'implémentation locale des données géographiques produites.

4.Géostandards soumis pour validation avant appel à commentaires

Canalisations de transport de matières dangereuses (CTMD)

Yves BONIN présente le géostandard CTMD dans sa version quasi définitive en soulignant ses caractéristiques originales : "sous-produit" d'une application commandée par la DGPR⁴ au

1 *Ex post* : la signature a eu lieu, le jour dit à 17h00 au Palais du Luxembourg.

2 Office national de l'eau et des milieux aquatiques

3 Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (<http://www.sandre.eaufrance.fr/>)

4 Direction générale de la prévention des risques (ministère de l'écologie)

Cerema⁵ ; diffusion restreinte pour des raisons relevant de la sécurité publique ; participation active des transporteurs requise ; contraintes engendrées par le géostandard *Servitudes d'utilité publique* (SUP).

Concernant ce dernier point, il ajoute que le géostandard présenté traduisant en fait l'introduction dans la réglementation⁶ d'une nouvelle famille de servitudes, le géostandard SUP doit être légèrement revu en conséquence. Ce d'autant que, s'agissant des modèles conceptuels de données, quelques écarts (il est vrai minimes), n'ont pu être évités entre les deux géostandards et que, comme toutes les servitudes celles décrites par le géostandard CTMD ont vocation à être publiées sur le Géoportail de l'urbanisme, donc à en subir les tests préalables.

Il conclut son intervention en proposant au comité de lancer l'appel à commentaires sur le géostandard CTMD dès qu'il aura été complété (probablement en août prochain) comme suit :

- mise au format habituel du modèle conceptuel de données
- indication des restrictions de diffusion parmi les *Considérations juridiques* (B.5 du document) ;
- description des *Métadonnées standard COVADIS* (en C.3).
- ajout au document d'une partie *D.Compatibilité avec INSPIRE* établissant les correspondances précises entre les classes du géostandard et celles normalisées par les schémas d'application INSPIRE concernés dans *Utility and Governmental Services* et *Production and Industrial Facilities*.

La COVADIS suit l'avis du rapporteur mais, sur remarques de plusieurs de ses membres, souhaite que ne soient présentées, dans le modèle conceptuel de données, que les classes du géostandard SUP indispensables à la compréhension du standard CTMD.

Décision n° COVADIS_201506_01

La COVADIS se prononce pour l'organisation d'un appel à commentaires public sur le standard *Canalisation de transport de matière dangereuses* dès qu'il aura été complété et modifié selon les indications données ci-dessus et mandate son Secrétariat permanent pour le lancer le moment venu.

Réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement (RAEPA)

Anne SAGOT-DUVAUROUX et Amandine LAFFERRAIRIE retracent pour la COVADIS les étapes de l'élaboration du géostandard RAEPA : constitution d'un groupe de travail expert, appels à commentaires nationaux pour la définition du périmètre puis pour le peaufinage du modèle de données, examen attentif des réalisations et normes existantes (INSPIRE, SANDRE) et, pour finir, expérimentation en vraie grandeur (2.000 km de canalisations et 17.000 nœuds décrits, en Dordogne, dans le standard aujourd'hui proposé).

Elles apportent, dans le courant de leur exposé, les réponses aux questions et objections soulevées par la COVADIS lors de la première présentation du géostandard (le 25 mars dernier). Ainsi :

- une *Réparation* n'est pas un événement mais bien un objet (manchon, chemisage, etc.) géolocalisable physiquement sur une canalisation (point du segment figurant une *Canalisation*) ;
- suite à l'expérimentation, la typologie des réseaux d'assainissement (pluvial, séparatif, unitaire) a été introduite dans le géostandard ;
- la méthode d'élaboration décrite se confirme très proche de celle adoptée dès 2009 par la

⁵ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

⁶ Voir ([Legifrance](#)) l'Ordonnance n° 2010-418 du 27 avril 2010 et le Décret n° 2012-615 du 2 mai 2012

COVADIS, même si le secrétariat permanent de cette dernière n'y a été associé que fort tard ;

- le standard aujourd'hui présenté, bien qu'issu, comme le standard *Aménagement numérique des territoires*, de travaux réalisés en Aquitaine, n'a pas été bâti en vase clos.

Amandine LAFFERRAIRE suggère pour conclure de faire de la méthode d'élaboration du géostandard RAEPA l'exemple à suivre pour la construction d'autres standards à l'usage des collectivités territoriales.

Fabrice THIÉBAUX indique que selon lui le géostandard souffre d'un manque d'explications quant aux choix d'implémentation régissant le passage de la partie B à la partie C ; ces manques pourraient être sources d'incompréhensions et de mauvais usage du géostandard. Cependant cela n'entrave pas le passage en appel à commentaires qui relèvera peut-être ce manque.

Décision n° COVADIS_201506_02

La COVADIS se prononce pour l'organisation d'un appel à commentaires public sur le standard *Réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement* et mandate son Secrétariat permanent pour le lancer avant le 30 juin 2015.

5. Refonte du géostandard *Aménagement numérique du territoire*

Faute de temps, ce point n'est pas abordé.

6. Usage des géostandards

Sur demande la MIG⁷ formulée par courriel ce lundi, la COVADIS revient sur la conformité aux géostandards des données produites par les producteurs déconcentrés évoquée lors de la séance plénière du 25 janvier dernier.

Marc LÉOBET introduit le débat en rappelant les conclusions, à son sens alarmantes, de l'analyse conduite par la MIG, de la mise en œuvre, fin 2014, du géostandard *Directive inondation* pour le formatage des données descriptives des territoires à risque important d'inondation (TRI). Il poursuit en indiquant qu'à l'issue d'un premier comptage effectué à partir des publications sur [Géo-IDE Catalogue](#), l'usage par les services déconcentrés des géostandards en vigueur (hors ceux concernant risques et l'urbanisme), apparaît fort limité. Comme indice supplémentaire du faible usage des géostandards, il informe la COVADIS que la DGALN⁸ et la DGPR ont chacune passé commande d'outils⁹ destinés à permettre la saisie, par leurs partenaires et les services déconcentrés, de données pour lors ni numérisées ni standardisées, sans nullement solliciter de la COVADIS l'élaboration préalable de standards. Il réitère le souhait de la MIG de voir mener une évaluation précise de l'usage des géostandards.

Hervé MORANDI indique que les standards actuels sont en réalité des modèles métier. Avant de répondre à un objectif de standardisation de la donnée géographique, le standard TRI répond à la directive relative à la prévention du risque inondation, problématique spécifiquement métier du ministère de l'écologie. Le chantier d'urbanisation des données que lui a confié la COVADIS, parce qu'il a pour objectif la production de géostandards centrés sur la géographie et la réutilisation des données, proposera des modèles moins complexes, plus ouverts et plus transversaux et ne débordant pas sur les usages métier des objets

⁷ Mission de l'information géographique (ministère de l'écologie)

⁸ Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (ministère de l'écologie)

⁹ Outils s'appuyant sur des services génériques de saisie de données géographique comparables à celui mis à disposition des contributeurs d'Open Street Map.

géographiques. Charge à chaque métier de se rapprocher ces standards dans ses cas d'usages et dans ses propres modèles de données.

Plusieurs représentants des services déconcentrés au sein de la COVADIS font ensuite part de leurs réflexions. Ainsi :

- Gabrielle FOURNIER rappelle que les besoins des services déconcentrés concernent avant tout la structuration de leur propre système d'informations et non des outils de rapportage auprès des directions d'administration centrale ;
- Muriel MALLERET souligne cependant que, en services déconcentrés, le besoin de géostandards et celui de services de saisie (à bien distinguer des logiciels métiers qui constituent le système d'information local) ne sont pas exclusifs l'un de l'autre ;
- Gilles GUILLOUET confirme toutefois que, pour la plupart, les services déconcentrés n'utilisent les géostandards que contraints par une injonction de catalogage et de publication ou par une demande expresse de rapportage provenant des administrations centrales. Il complète son propos en rappelant une nouvelle fois que les dits services (notamment les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) souhaitent désormais disposer, pour tout standard, de *templates* QGIS et surtout de schémas de données (*dumps* PostgreSQL) issus de la modélisation UML. Plusieurs membres de la commission abondent dans ce sens et suggèrent que cette amélioration, déjà évoquée l'an dernier, fasse l'objet d'une décision de la COVADIS lors d'une de ses prochaines séances.

Les présidents, soulignant qu'un débat centré de fait sur les outils informatiques de production n'a pas lieu d'être au sein de la COVADIS dont la mission n'est pas l'ingénierie logicielle mais la mise au point de standards facilitant l'échange, le catalogage et la publication des données stockées par les systèmes d'information entretenus par l'État, concluent en le renvoyant à la réunion de la Commission de coordination de l'information géographique prévue l'après-midi même.

Ex post : Les membres de la COVADIS sont cependant invités à continuer leur contribution au débat *via* courriels et le secrétariat se voit confier la tâche de procéder, d'ici novembre 2015, au comptage précis de l'utilisation de chaque géostandard.

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

le mercredi 16 septembre 2015 de 10h00 à 13h00 au ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt 78 Rue de Varenne, Paris - Salle Sycomore
